

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

000034
N° /MAT-DGAT

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'UNE ASSOCIATION ÉTRANGÈRE A BUT NON LUCRATIF EN REPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la loi n°04-038 du 05 août 2004 relative aux associations en République du Mali ;

Vu le dossier de l'association dénommée : Associazione per l'Organizzazione e la Realizzazione di Eventi e Progetti (Africa S Moyen Orient) AOREP

déclarée en date du 19 juillet 2009

représentée au Mali par docteur Malick TRAORE, médecin clinicien chercheur

demeurant à : Bamako, Doumanzana Rue 351, Porte 116

ayant pour but de : mettre en contact diverses cultures de l'Afrique et du Moyen Orient en trouvant une application concrète d'échange mutuelle et réaliser des cycles d'évènement sur différents pays d'Afrique et du Moyen Orient... (voir statuts)

autorise l'association étrangère dont le siège social se trouve à Piazza Molino Nuovo 15.6900 Lugano Suisse, à exercer ses activités au Mali.

En application des dispositions de l'article 28 de la loi précitée, l'autorisation accordée à titre temporaire est renouvelable chaque année.

Elle peut être :

- 1) subordonnée à l'observation de certaines conditions ;
- 2) retirée à tout moment.

Bamako, le 29 MAR 2016

P/LE MINISTRE, PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE



Amadou Bily SOUSSOKO

Chevalier de l'Ordre National